



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES « AGENCE DE TOULOUSE »

PREMIER TOUR LE 20 OCTOBRE 2022

Cher(es) ami(es) et collègues,

L'heure du **BILAN** a sonné, et comme promis aux dernières élections de 2018, nous vous retraçons ce que nous avons accompli.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre **syndicat Force Ouvrière** a depuis des années réhaussé et ce malgré leurs continuelles faiblesses, les salaires dans la branche et au sein de l'entreprise Main Sécurité, par la signature de plusieurs accords qu'ils soient d'entreprise ou de site.

Nous avons toujours œuvré pour que les collègues puissent avoir des conditions de travail et de revenus décents, en multipliant les négociations et surtout la signature de plusieurs accords d'entreprise. A titre d'exemple :

- 1) Le nouvel accord sur l'organisation du temps de travail OTT ou plus communément la modulation : dépannages et heures supplémentaires payés à la fin du mois.
- 2) Augmentation de la gratification de fin d'année et la faire passer de 180€ à **220€ sans aucune condition d'attribution**.
- 3) Une augmentation de la prime de transport à **2.42€**.
- 4) **Deux jours de repos** pour tous les salariés âgés de plus de 55 ans
- 5) **Deux jours d'absence** pris en charge par l'employeur pour les salariés accompagnants leurs enfants hospitalisés.
- 6) Prime pour La médaille du travail (**300€/ 20 ans ; 400€/30 ans ; 500€/35 ans et 600€/ 40 ans**).

Tous ces avantages n'auraient pas pu voir le jour sans **l'apposition de notre signature**. Des avancées sociales que vous ne verrez pas dans toutes les entreprises de prévention et sécurité.

Par ailleurs, notre syndicat **FO** a appelé et organisé à la sortie du **confinement en 2020**, des grèves dans toute la France afin que les salariés aient pour leur sacrifice, la prime dite « COVID » de **150€... ET NOUS L'AVONS EU**.

Au niveau de la branche, notre syndicat **FO**, a signé trois accords de revalorisation des salaires, de **2.60%** en 2020, de **2.20%** en 2022 et le dernier de **3.25% en Mai 2022**, que trois syndicats représentatifs dans la branche (**CGT/CFDT et SUD**) ont bloqué son application et ont privé ainsi **70% des salariés** de cette revalorisation. Résultat, rien, nada, zéro depuis le 1er janvier ! Quel constat faites-vous ? on vous le dit : c'est d'avoir laissé cet argent destiné aux salariés dans la poche des patrons et ce pendant au moins 4 mois. L'augmentation de **7.5%** qui sera probablement signée mais applicable qu'en **2023**, n'est pas le fruit d'un rapport de force, comme ces syndicats le prétendent, c'est tout simplement la conséquence obligatoire de l'inflation et l'augmentation du SMIC à laquelle doivent se soumettre les patrons.



Nous avons critiqué, proposé mais surtout **AGI** car là réside notre FORCE (FO Main Sécurité : siège du groupe ONET Marseille)

Cher(es) ami(es) et collègues,

Les grands discours ne remplissent ni les frigos ni les réservoirs des véhicules pour aller bosser d'autant plus en période de forte inflation.

Notre combat ne s'arrête pas là, nous avons besoins de votre soutien et de votre engagement pour continuer à avancer. Ensemble nous pouvons arrêter l'hémorragie des syndicats nuisibles qui ne font que ralentir ou bloquer les avancées sociales et qui ne se soucient que de leurs intérêts personnels comme les heures de délégation et la protection syndicale. Ne vous laissez pas bernier par ces syndicats qui réduisent votre intelligence. Soyez acteur de votre destin.

Rassemblez-vous derrière votre syndicat **FO** qui a toujours tenu ses promesses.

Votez pour votre syndicats **FO** qui travaille pour vous et votre fiche de paie.

Ne perdez pas de temps, dès réception du courrier, votez les listes **FO** titulaires et suppléants, **SIGNEZ et POSTEZ** très rapidement

Nos engagements pour le prochain mandat

- Augmentation de la Gratification de fin d'année
- Augmentation de la prime de transport
- Augmentation de la prime de nettoyage à 20 cents par heure travaillée
- Augmentation de la prime panier et son attribution sans restriction du nombre d'heures travaillées
- Majoration des heures de nuit et de dimanche
- Prime d'accompagnement à la formation en poste des nouveaux agents
- Subrogation des salaires en cas d'arrêt maladie et prise en charge des jours de carences
- Prise en charge totale du régime de base de la complémentaire santé
- Octroi du 13^{ème} mois pour tous les salariés
- Déplafonnement et revalorisation de la prime d'ancienneté
- Prime de fidélisation client pour les agents du site après renouvellement du contrat
- Revalorisation des coefficients des agents multisites

Mohamed BOURDOUAHAR : Délégué Syndical **FO** agence de TOULOUSE

Tél : 06.52.45.78.30// Mail : bourdouahar.m@gmail.com

Scannez le QR code et visitez notre site FO



Ne laisse pas passer ta chance, vote pour des élus : proches, capables et compétents

VOTE FO